

Cohérence de l'ensemble

LA COUR

Un corps de ferme est avant tout un ensemble de bâtiments en étroite relation les uns avec les autres et avec un espace central vers lequel ils sont tournés : la cour.

Que vous possédiez l'ensemble de la ferme ou l'un des bâtiments qui la composent, il faut veiller à la cohérence de l'ensemble avant toute intervention sur l'un des bâtiments.



© BALLOÏDE PHOTOS/L. DELAGE

A préférer



© PNR HVC

La cour de la ferme de Malvoisine, Senlis : terre-plein central enherbé, terre stabilisée et pavés de grès se côtoient et rythment l'intérieur de la cour.

A éviter

Ne pas diviser la cour

- Par des haies ou par la construction de murets
- Par l'adjonction de nouveaux bâtiments

Ne pas imperméabiliser les sols

- Enrobés et béton ne sont pas adaptés

Conserver la cour dans son intégrité

La cour n'est pas un espace résiduel mais bien l'un des éléments caractéristiques de la ferme (voir fiche 2). Elle possède ses propres fonctionnalités. Sa présence est primordiale dans la cohérence de l'ensemble.

Tout projet devra donc :

- Maintenir un espace central libre et unique

Utiliser des matériaux en cohérence avec les lieux

Afin de préserver l'identité agricole des lieux mais également d'éviter des travaux supplémentaires liés à l'évacuation des eaux de pluie,

Il est nécessaire :

- De conserver les pavés de grès le cas échéant
- D'utiliser des matériaux perméables : terre stabilisée, surfaces enherbées ou calepinage* contemporain

Définir les espaces par des traitements de sols différents

Dans le cas où la cour devrait accueillir plusieurs fonctions, ou si plusieurs propriétaires doivent se partager cet espace central, il est nécessaire de :

- Ne marquer les divisions et différents usages que par des traitements de sols différenciés
- Circonscrire les plantations au pied des façades

RAPPORTS ENTRE COUR ET BÂTIMENTS

Les bâtiments regardent la cour et tournent le dos à l'extérieur... C'est ainsi qu'il faut comprendre l'organisation générale du bâti. De ce fait :

A préférer

Les interventions sur le bâti devront favoriser :

- Des circulations passant par la cour de la ferme
- Des façades majoritairement ouvertes sur la cour

A éviter

Ne pas rompre les liens existants entre bâti et espace central par :

- Des circulations annexes extérieures
- Une ouverture excessive sur l'extérieur



L'ENSEMBLE BÂTI

Autour de la cour, les bâtiments sont généralement le fruit de plusieurs années d'évolution, de modification, de construction.

Toutefois ces bâtiments forment un tout qu'il convient de préserver tant dans sa cohérence que dans les particularités de chaque élément.

A préférer

Maintenir la lisibilité des fonctions initiales des bâtiments et la variété des formes architecturales

Chacun des bâtiments ceinturant la cour possède ses propres particularités liées à ses fonctions originelles (voir fiche 2). Cette variété architecturale participe à la cohérence des lieux et doit être maintenue.

Tout projet devra donc respecter :

- La façon dont les différents volumes existants cohabitent
- Les différences de hauteur
- La nature des différentes ouvertures (voir fiches 5 et 6)
- Les différences dans la composition des façades (voir fiche 5)

Parallèlement, l'unité de l'ensemble doit être préservée par :

- Le maintien d'une cohérence dans le choix des matériaux
- Un choix de couleurs appliqué à l'échelle de l'ensemble du bâti (enduits, menuiseries...)

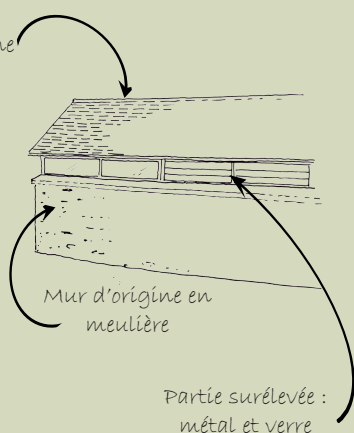
Conserver les volumes originels

Dans la mesure du possible, l'insertion d'une activité nouvelle devra se faire à l'intérieur des volumes existants. Il est, en effet, très difficile de modifier les proportions d'un bâtiment sans lui faire perdre son sens, ni bouleverser l'ensemble du corps de ferme.

Charpente et couverture d'origine conservées

Aménager les combles des étables :

Si vous désirez aménager les greniers situés au-dessus des étables et que vous avez besoin de surélever la charpente, il est préférable de rendre cette surélévation visible : l'inverse serait mensonger. **Mais attention !** Cette transformation dans la structure du bâtiment et de la ferme sera irrémédiable. Elle ne doit avoir lieu que si aucune autre solution n'est envisageable.



A éviter

Ne pas intervenir sur un bâtiment sans prendre en compte l'ensemble formé par la ferme

- En changeant les matériaux et les couleurs d'un bâtiment sans tenir compte du reste du bâti
- En transformant les volumes de telle manière qu'un bâtiment devient « hors d'échelle »

Ne pas uniformiser le bâti

Les différences qui existent entre les différents bâtiments ne peuvent être balayées :

- Ne pas rendre illisible la fonction ancienne de chaque bâtiment
- Une grange ne peut prendre des allures d'étable, ou une écurie de logis...
- L'enduit utilisé ne doit ni uniformiser, ni régulariser toutes les façades

ET SI JE DOIS CONSTRUIRE ?

La cour est rarement totalement ceinte de bâtiments. Aussi est-il possible d'ajouter des extensions dans la mesure où :

- Elles sont situées en pourtour de cour
- Elles présentent leur mur gouttereau* et non leur pignon* sur la cour
- Leurs proportions et aspect s'intègrent dans l'ensemble initial

Plusieurs options s'offrent à qui décide de construire au sein d'un ensemble patrimonial. Si le nouveau bâtiment s'inspire de l'existant, on veillera tout de même à ne pas créer de pastiche*. Le nouveau bâtiment peut également rompre avec l'existant et être de facture contemporaine. Dans tous les cas, le projet doit être pensé en dialogue avec les lieux.

